La surdité...

qu'est-ce que vous en savez?

AQEPA

Association du Québec
pour enfants
avec problèmes auditifs

Remerciements et crédits

Ce projet est soutenu financièrement par
le Programme de soutien aux organismes de promotion de

Office des personnes handicapées Québec

Il a été mis sur pied par Sarah Kirsch (AQEPA Provinciale), Christianne Giard (AQEPA Lac St-Jean), Marjorie Gosselin (AQEPA Estrie), Marie Penelle (AQEPA Montréal Régional), Hélène Proulx (AQEPA Mauricie-Centre-du-Québec) et Claire Moussel (AQEPA Provinciale).

Merci
à Véro Leduc, Louise Duchesne, Justine Ratelle, Patricia Gagnon et Alissa Russell-Jodoin pour leurs relectures et à Claudia Carrier, Valérie Gaudet, Noémie Pineault, Johanny Paré et Arielle Cormier, étudiantes à l'AEC Communication et études Sourdes du Cégep du Vieux Montréal, pour la création du contenu additionnel disponible sur aqepa.org.

Illustrations : Nikesco
Coordination : Sarah Kirsch
Textes : Sarah Kirsch et Christianne Giard
Graphisme : Claire Moussel

Imprimé au Québec par Graphiscan

Dépôt légal :
Bibliothèque et Archives Canada, 2020
Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2020

2ème édition révisée en novembre 2023
2ème impression réalisée grâce au soutien financier de la Fondation des Sourds du Québec

© AQEPA 2020
Pour toute demande de reproduction : info@aqepa.org

La surdité… qu'est-ce que vous en savez?

4 Avant de commencer…
5 Y a-t-il beaucoup de personnes vivant avec une surdité au Québec?
6 La surdité est-elle héréditaire?
7 Est-ce que les sourds sont muets?
8 Est-ce qu'avec un appareil auditif ou un implant cochléaire, on retrouve l'audition?
9 Pourquoi les personnes vivant avec une surdité nous demandent de ne pas parler fort?
10 Est-ce que la langue des signes est universelle?
11 Les jeunes sourds et malentendants sont-ils scolarisés dans des écoles spécialisées?
12 Peut-on faire des études supérieures si on a une surdité?
13 Peut-on choisir n'importe quel métier si on a une surdité?
14 Les personnes sourdes ont-elles le droit de conduire?
15 Les sourds et malentendants peuvent-ils téléphoner?
16 Comment les personnes vivant avec une surdité font pour se réveiller le matin?
17 En résumé…
18 Pour aller plus loin…
19 À propos de l'AQEPA

Avant de commencer…

Il vous est peut-être déjà arrivé de rencontrer une personne vivant avec une surdité dans un contexte particulier (travail, école, loisir, etc.) et de ne pas savoir comment communiquer avec elle. Vous avez peut-être essayé de lui parler fort, de faire des gestes naturels… ou alors vous avez préféré éviter ou abréger cette rencontre, par peur de mal faire? Vous n'êtes pas les seuls : il peut être difficile de se lancer dans un monde qu'on ne connaît pas!

Qui sont les personnes sourdes et malentendantes?
Qu'est-ce que la surdité?
Est-ce difficile, de grandir avec une surdité?
Finalement, la surdité… qu'est-ce que vous en savez?

À travers ce livret qui rassemble les questions les plus fréquentes à ce sujet, nous vous ferons découvrir cette différence souvent invisible et inconnue, que chaque personne vit et apprivoise à sa manière et qui interroge avant tout notre manière de communiquer dans un monde majoritairement auditif.

Pensons-y : nous rencontrons toutes et tous, à certains moments de notre vie, des obstacles à la communication orale. Trop de bruit ambiant, une trop grande distance, une langue étrangère que nous ne connaissons pas… ou même une interdiction de parler en classe. Nous trouvons pourtant toujours un moyen pour réussir à nous comprendre, avec de la patience, de l'aide, des astuces, des outils technologiques. Et ça fonctionne. L'important, c'est de faire un pas vers l'autre et de s'adapter pour trouver le canal de communication qui fonctionnera.

Vivre avec une surdité dans un monde entendant, c'est rencontrer ces obstacles au quotidien.

Voilà donc pourquoi nous avons toutes et tous un rôle à jouer pour faire en sorte de diminuer ces obstacles, un pas à la fois, afin de créer une société inclusive, où tout le monde trouvera sa place.
Alors soyez curieux, découvrez cette différence… et lancez-vous!

Bonne lecture!

Y a-t-il beaucoup de personnes vivant avec une surdité au Québec?

Vous pensez ne pas connaître de personnes sourdes ou malentendantes? Pourtant il y en a autour de vous! On dit que la surdité est un "handicap invisible". C'est pour cette raison que vous croyez probablement qu'il y en a peu… ou pas dans votre ville!

Pourtant, c'est peut-être ce monsieur que vous avez rencontré en attendant l'autobus, ou cette dame qui vous a ouvert la porte à la pharmacie. C'est peut-être un très jeune enfant à la garderie ou cet adolescent qui a emballé votre épicerie.

Si vous observez bien, vous pourrez voir des jeunes, fiers de porter des appareils aux couleurs fluo dans leurs oreilles ou des implants cochléaires alors que d'autres se font plus discrets ou n'en portent pas. Chaque personne ayant une surdité a des besoins qui varient selon le degré de surdité, certaines personnes entendent difficilement certains types de sons, d'autres ne perçoivent aucun son.

Les personnes qui ont une surdité ne communiquent pas toujours – et pas seulement – en langue des signes. Certaines utilisent uniquement la langue parlée, d'autres parlent et utilisent des signes. Les langues et les modes de communication sont variés pour répondre aux besoins de chacun.

Le saviez-vous?

Il est difficile de rassemblier des statistiques sur les personnes vivant avec une surdité au Québec. Les méthodes de recensement et d'estimation varient d'un organisme à l'autre :
Statistique Canada estime que 2,8% de la ***population du Québec[1] de 15 ans et plus****, soit environ* ***183 000 personnes,*** *vit avec une surdité ; et* ***11 400 de 0 à 17 ans[2]****.*
L'Association des Sourds du Canada se sert de la formule de «1/10» soit environ ***850 000 sourds et malentendants*** *au Québec.*
De ce nombre, on compte entre ***5 000 et 6 000 locuteurs de la LSQ****, la langue des signes québécoise.*

[1] Selon l'ECI de 2017, Statistique Canada (2018d). Compilation: Office des personnes handicapées du Québec, 2018
[2] Selon L'incapacité ches les enfants au Québec - Portrait selon le recensement de 2016. Traitement et compilation : Office des personnes handicapées du Québec (2020)

La surdité est-elle héréditaire?

La surdité n'est pas systématiquement due à l'hérédité. Une surdité peut être présente dès la naissance, arriver brutalement, être transitoire, être progressive ou même fluctuante, avec des causes tout aussi différentes.

L'oreille est un organe complexe et aucune surdité ne ressemble à une autre! L'oreille se compose de trois parties : l'oreille externe (la partie apparente de l'oreille appelée le pavillon et le conduit auditif), l'oreille moyenne (le tympan et la chaîne des osselets) qui assure la transmission des ondes sonores, et l'oreille interne (la cochlée) qui transforme le son en influx nerveux. Lorsque le son est reçu par le pavillon, il passe à travers les trois parties de l'oreille dans lesquelles il sera amplifié puis transformé pour être compris par le cerveau.

La surdité découle d'un dysfonctionnement d'une de ces trois parties de l'oreille. Les causes de la surdité sont multiples : même une otite peut causer un certain degré de surdité le temps qu'elle dure!

Chez l'enfant, l'origine de la surdité se divise en deux principales catégories : la surdité congénitale (présente à la naissance) et la surdité acquise (après la naissance).
Pour une surdité d'origine congénitale, l'hérédité peut être une cause, mais cela peut aussi être dû à une infection ayant eu lieu lors de la grossesse, à une naissance prématurée ou encore à des complications survenues pendant l'accouchement.
Pour les enfants, la surdité acquise est causée le plus souvent par une méningite bactérienne ou par des otites qui créent une perte auditive transitoire mais qui, lorsque soignée, n'a habituellement pas d'impact grave sur l'audition. À l'âge adulte, beaucoup de personnes développent une surdité pour diverses raisons (maladie infectieuse, exposition à un niveau élevé de bruit, ou encore vieillissement).
Puisqu'il existe plusieurs causes à la surdité, il est donc tout à fait possible qu'un enfant sourd ait des parents entendants et que des parents sourds aient des enfants entendants!

Le saviez-vous?

*Selon plusieurs auteurs, **environ 90% des enfants sourds ont des parents entendants**[3] et très peu d'entre eux ont une quelconque connaissance de la surdité.*

[3] *Hintermair, M. (2000), Mallory B. L., Mitchell & Karchmer (2004) et Depowski, Anaya, Oghalai & Borfeld (2015)*

Est-ce que les sourds sont muets?

Non! D'ailleurs, le terme "sourd-muet" a une connotation péjorative. Pourquoi? Tout simplement parce qu'il sous-entend que la personne vivant avec une surdité ne peut pas s'exprimer.

Certaines personnes ayant une surdité n'utilisent pas la parole, même si elles en ont la capacité physiologique. Elles ont fait le choix de communiquer par le biais d'une (ou plusieurs!) langue des signes, qui leur est 100% accessible, que ce soit la langue des signes québécoise (LSQ), l'American Sign Language (ASL) ou une autre des multiples langues des signes qui existent de par le monde. Mais cela ne signifie pas qu'elles sont muettes. Les cordes vocales et la bouche des personnes sourdes et malentendantes fonctionnent parfaitement, comme pour les personnes entendantes.
Certaines personnes sourdes font aussi le choix d'utiliser leur voix pour vous parler, d'autres peuvent l'utiliser juste pour attirer votre attention.

La manière de communiquer peut dépendre du moment où survient la surdité dans la vie et aussi du degré de cette surdité. Un grand nombre de personnes qui ont une surdité acquise à l'âge adulte se qualifient de "malentendants" et continuent de s'exprimer en parlant, comme ils l'ont toujours fait. De même, plusieurs enfants ont un degré de surdité qui leur permet quand même d'entendre un certain nombre de sons et de bruits et qui, avec des aides auditives appropriées ainsi qu'un suivi orthophonique et audiologique, développeront le langage parlé. D'autres alternent entre langue des signes ou langue orale en fonction de leur interlocuteur.
Peu importe la langue ou le mode de communication utilisé, les personnes vivant avec une surdité sont capables de se faire comprendre et de communiquer avec vous, mais à vous aussi de faire preuve d'initiative, de respect et d'adaptation!

Le saviez-vous?

***L'audisme** est une attitude négative, oppressive ou discriminatoire envers les personnes sourdes et malentendantes, exercée par des personnes, des organisations ou la société. L'audisme est aux personnes vivant avec une surdité ce que le sexisme est aux femmes, ou le racisme aux personnes racisées. Intentionnel ou inconscient, l'audisme prend racine entre autre dans la méconnaissance, la désinformation et un manque de représentations positives.*

Est-ce qu'avec un appareil auditif ou un implant cochléaire, on retrouve l'audition?

C'est une erreur de penser que l'appareillage auditif permet aux personnes sourdes ou malentendantes de "retrouver l'audition" comme une personne entendante. Oui, les appareils aident à mieux percevoir les sons... mais entendre ce n'est pas nécessairement comprendre.

Le choix d'appareillage (ex: appareils auditifs ou implant cochléaire) se fait à partir de différents critères tels que le type et le degré de surdité, l'âge d'apparition de la surdité, etc. L'utilisation d'appareils auditifs exige un certain apprentissage afin de reconnaître et d'interpréter les sons. Cela ne reconstitue pas une audition naturelle et ne rend pas une parfaite acuité auditive à la personne. De plus, la plupart des situations où il y a du bruit ambiant restent difficiles pour la personne appareillée puisqu'avec un appareil auditif tous les sons sont amplifiés (ex: bruits de fond, personnes qui parlent en même temps, etc.). L'implant cochléaire est quant à lui un neurostimulateur qui capte les sons ambiants et les transforme en signaux électriques envoyés au nerf auditif. Le cerveau doit ensuite "interpréter" ces signaux. Tous les enfants ne sont pas des candidats à l'implantation, l'admissibilité est déterminée au cas par cas par une évaluation complète.

L'implant n'a pas les mêmes bénéfices pour tous et ne procure pas non plus une audition naturelle : son utilisation demande un certain temps d'adaptation mais surtout, exige un suivi en réadaptation afin d'apprendre ou de réapprendre à percevoir et à interpréter les sons. Comme dans le cas des appareils auditifs, les situations bruyantes restent difficiles, de même que la capacité à déterminer la direction d'où proviennent les sons (surtout avec un seul implant).
Ainsi, certaines personnes sourdes et malentendantes ne peuvent ou ne souhaitent pas porter d'appareils auditifs ou d'implant.
Voilà pourquoi il est nécessaire de mettre en place certaines statégies pour communiquer plus facilement :

Quelques conseils :

★ *Diminuez les bruits de fond.*

★ *Placez-vous en face et regardez la personne dans les yeux, sans être à contre-jour ou dans l'obscurité.*

★ *Parlez normalement, clairement, sans exagérer l'articulation ni crier.*

★ *Parlez chacun à votre tour.*

★ *Ne mettez pas votre main devant votre bouche.*

★ *Utilisez des supports si nécessaire: écrivez, utilisez les gestes naturels, le pointage, votre cellulaire...*

Pourquoi les personnes vivant avec une surdité nous demandent de ne pas parler fort?

Généralement, on pense que parler fort est la meilleure façon de se faire entendre, mais... Non! Ceci déforme votre prononciation et la personne sourde ou malentendante qui tente de lire sur les lèvres aura de la difficulté à vous comprendre.

Si la personne a une surdité de degré profond et n'utilise aucun appareillage, ça ne servira à rien! Si elle porte des aides auditives, elle risque de trouver que c'est trop fort! Il existe des stratégies de communication qui permettent de faciliter les échanges entre les personnes sourdes ou malentendantes et les personnes entendantes.

L'idéal est de parler normalement en vous mettant en face de la personne à laquelle vous vous adressez, elle pourra ainsi lire sur vos lèvres, mais vous pouvez aussi utiliser des gestes naturels, des expressions du visage et même écrire si c'est nécessaire.

Ces stratégies sont utiles dans la plupart des situations du quotidien ; toutefois, rappelons que légalement, les organisations offrant des services aux individus sont tenues d'offrir des accommodements pour s'assurer que les personnes sourdes et malentendantes ne soient pas discriminées : elles doivent alors faire appel à un·e interprète (voir le répertoire en page 18). N'oublions pas que pour les contenus audiovisuels le sous-titrage est nécessaire.

Le saviez-vous?

*La **lecture labiale** (c'est-à-dire la capacité à lire sur les lèvres) est utilisée par la majorité des personnes ayant une surdité pour soutenir la compréhension : l'accès visuel au visage et aux expressions permet de mieux décoder le message émis. Le cerveau fait ainsi un travail continu de déduction et de synthèse avec le contexte et les perceptions sonores.*

Est-ce que la langue des signes est universelle?

Non, il n'existe pas une, mais des langues des signes!
Ça fonctionne comme n'importe quelle langue parlée, selon les pays, la langue est différente.

Les langues des signes sont des langues vivantes, riches, qui possèdent leur propre grammaire, leur propre structure et qui varient et évoluent selon l'époque, les influences culturelles et régionales de chaque pays, de chaque communauté. Tout comme il existe des différences entre le français du Québec et le français de France, ou même celui de Montréal et de la Gaspésie ou du Saguenay!

Dans le monde, on recense 121 langues des signes différentes. Certaines présentent de nombreuses similarités, d'autres sont très différentes. Au Québec, la communauté Sourde utilise la langue des signes québécoise (LSQ), qui est assez différente de la langue des signes française (LSF) utilisée en France, mais qui se rapproche de l'American Sign Language (ASL) utilisée également au Québec, dans le reste du Canada et aux Etats-Unis.

Comme les langues des signes n'impliquent pas l'usage de la parole, on dira donc "signer la LSQ" comme on dit "parler le français".

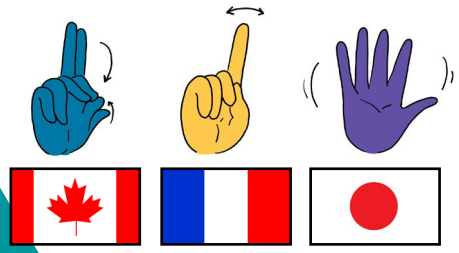

"NON"

Les membres de la communauté Sourde veulent voir leurs langues reconnues comme une langue à part entière dans toute la société. Ainsi, on ne parle pas de "langage des signes", de "langage gestuel" ou de "langage des sourds" mais bien des "langues des signes".

Le saviez-vous?

Vous pouvez apprendre à votre enfant des signes de la LSQ qui lui permettront d'exprimer ses besoins – qu'il ait une surdité ou non!
L'utilisation des signes ne nuit pas à l'apprentissage de la parole et a pour effet de faciliter la communication[4].
Il est donc possible de montrer des signes à un bébé dès l'âge de 6 mois.

Découvrez notre programme gratuit ***Mes débuts en LSQ*** *: aqepa.org/mesdebutslsq/*

[4] *Goodwyn , Acredolo et Brown, 2000*

Les jeunes sourds et malentendants sont-ils scolarisés dans des écoles spécialisées?

Aujourd'hui, les jeunes ayant une surdité peuvent aller dans l'école de leur choix car il existe de plus en plus de services, de moyens technologiques et d'adaptations permettant de s'assurer que leur parcours scolaire se fasse dans les meilleures conditions.

L'intégration scolaire des enfants sourds et malentendants dans des écoles régulières s'est développée depuis plus de 40 ans. Actuellement, il existe différentes options, selon les régions, pour la scolarisation des enfants vivant avec une surdité. Une majorité de parents choisissent la scolarisation dans le milieu régulier, c'est-à-dire dans une école de quartier avec la mise en place de services adaptés selon les besoins de l'élève.

Par exemple, l'élève peut utiliser un système MF (un système qui permet à l'enfant de mieux entendre la voix de l'enseignant en classe). On va aussi permettre à l'élève de s'asseoir le plus près possible de l'enseignant. La présence d'un·e interprète, une sensibilisation auprès de l'enseignant.e et des collègues de la classe ainsi que plusieurs autres stratégies peuvent être mises en place pour favoriser la réussite de l'enfant.

Certains parents choisissent une école spécialisée : ces écoles ont soit une approche "oraliste" (pédagogie axée sur la langue parlée) soit une approche bilingue (axée sur l'utilisation de la LSQ et du français écrit) - mais celles-ci se trouvent uniquement dans les grands centres (Québec et Montréal).

Enfin, dans quelques régions du Québec, il existe la scolarisation en classe d'adaptation scolaire c'est à dire une classe spécialisée pour les enfants ayant une surdité, avec un petit nombre d'élèves et un enseignement adapté.

Dans tous les cas, ce sont les parents qui, après avoir pris connaissance de toutes les informations nécessaires, décident de ce qui est le mieux pour leur enfant en termes de scolarisation. Ce choix dépend des besoins de l'enfant mais aussi de sa langue et du lieu de résidence.

Le saviez-vous?

Les besoins des jeunes peuvent changer avec le temps. Il est donc possible qu'un enfant fréquente une classe spécialisée et qu'il intègre un jour une classe régulière ; l'inverse est également possible.

Peut-on faire des études supérieures si on a une surdité?

Oui, c'est possible, vivre avec une surdité concerne l'audition, pas les aptitudes académiques!

Tous les parcours scolaires sont envisageables, avec les accommodements adéquats permettant de rendre le contenu pédagogique accessible. Quelle que soit l'option de scolarisation choisie, avec accommodements si nécessaire, les jeunes sourds et malentendants peuvent terminer leurs études secondaires comme ceux de leur âge avant d'aller au cégep ou à l'université et d'exercer la profession qu'ils auront choisie eux-mêmes!

Dans tous les cégeps et universités, dès leur admission, les étudiants vivant avec une surdité peuvent être accommodés ; ils doivent toutefois aller rencontrer le conseiller ou la conseillère aux services d'accueil et de soutien aux étudiants en situation de handicap.

Différents programmes et services peuvent leur être offerts, tels que la prise de notes, les services d'interprète et diverses mesures d'accommodement pour les examens. Certaines mesures d'accommodement peuvent être mises en place gratuitement et d'autres devront être financées par l'Aide financière aux études ou des bourses.

Bien sûr, la persévérance et la réussite scolaire des jeunes sourds et malentendants sera grandement favorisée s'ils ont pu bénéficier tout au long de leur scolarité d'une bonne synergie entre le milieu scolaire et l'équipe de réadaptation et de l'ouverture d'esprit du personnel de l'école et de leurs camarades face à leur surdité. Ensuite, comme pour tous les étudiants, avec des encouragements, de la persévérance et de la motivation... rien n'est impossible!

Le saviez-vous?

Pour accompagner les parents, les élèves et le milieu scolaire et favoriser la réussite éducative, l'AQEPA offre des conseils et des outils pratiques ainsi que différents programmes d'aide pédagogique adaptée.

Pour en savoir plus : aqepa.org

Peut-on choisir n'importe quel métier si on a une surdité?

Vous croyez que parce qu'une personne vit avec une surdité, elle ne peut pas avoir accès au métier ou à la profession dont elle rêve comme le font tous les jeunes de son âge?

Mais oui, les personnes sourdes et malentendantes le peuvent! Les aides auditives sont de plus en plus performantes et les travailleurs ont droit à des accommodements en fonction de leurs besoins pour développer et exploiter leur plein potentiel. Il existe aussi des milieux de travail qui sont déjà sensibilisés à la surdité et aux langues des signes, et qui sont en mesure de travailler avec des personnes vivant avec surdité. Par ailleurs, Emploi-Québec offre une mesure intitulée le Contrat d'intégration au travail (CIT) qui permet de financer des accommodements comme des aides de suppléance à l'audition, des services d'interprètes, etc.

Une subvention salariale peut également être offerte à l'employeur au besoin.

Quel que soit le contexte, les personnes sourdes ou malentendantes ont toutes les capacités pour exercer la plupart des professions et les milieux de travail ont des ressources pour les employer! Notons toutefois que, selon les provinces, l'accès à certaines professions spécifiques (policier, pompier, pilote de ligne) demeure encore limité pour les personnes ayant une surdité.

Si dans le cadre de votre travail, vous devez interagir avec une personne sourde ou malentendante, n'hésitez pas à utiliser les stratégies de communication présentées en page 8.

Le saviez-vous?

Vous connaissez peut-être Marlee Matlin, une actrice américaine qui a joué dans "Les enfants du silence" ou vous avez peut-être vu ou entendu parler des conférences de Rosalie Taillefer-Simard, fille de René Simard, ou de Véro Leduc, première professeure sourde à enseigner à l'université au Québec. Les personnes vivant avec une surdité évoluent dans divers domaines : entrepreneur·euse, mécanicien·ne, chercheur·euse, orthopédagogue, audiologiste, menuisier·ère, restaurateur·trice, podiatre, journaliste... et la liste est encore longue!

Les personnes sourdes ont-elles le droit de conduire?

Si on y réfléchit... Est-ce que l'on conduit "à l'oreille" ? Non, sur la route, le premier sens sollicité est la vue! L'important est de percevoir correctement son environnement pour s'y adapter.

Quand vous conduisez, vous utilisez votre audition pour suivre les indications de votre GPS, pour les coups de klaxon et les sirènes, pour détecter des pannes, ou encore pour le plaisir d'entendre ronfler le moteur de votre voiture. L'audition vient donc en complément.
Les personnes sourdes et malentendantes sont capables de compenser de manière visuelle afin de détecter les situations d'urgence ou les dangers sur la route. Finalement, la maîtrise de la conduite n'est pas liée au niveau d'audition, c'est une expérience différente pour chacun. Quel que soit le degré de surdité, aucune loi n'empêche les personnes sourdes et malentendantes de conduire. La Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) a également procédé à l'adaptation en langue des signes québécoise (LSQ) et en langue des signes américaine (ASL) du matériel d'apprentissage utilisé pour le cours de conduite. Concernant les examens de conduite, des accommodements sont également possibles comme le recours à un interprète sans restriction de validité sur le permis.
Alors pas d'inquiétude, vous pouvez monter en voiture sereinement avec une personne sourde ou malentendante! En route!

Le saviez-vous?

*Le Centre de la communauté sourde du Montréal métropolitain, en collaboration avec des organismes de la communauté sourde québécoise, a développé une carte de pictogrammes pour **faciliter la communication** entre les personnes vivant avec une surdité et les **agents de la circulation.** Grâce à des symboles simples et représentatifs, cette carte permet d'exprimer différentes situations ou demandes. C'est un outil qui permet de gagner du temps et aux personnes sourdes et malentendantes de pouvoir s'exprimer avec moins de difficultés!*

Les sourds et malentendants peuvent-ils téléphoner?

Oui! La technologie mobile ne cesse d'évoluer et les applications de se multiplier. Pour les personnes vivant avec une surdité, ce sont de merveilleux outils d'aide à la communication adaptés à leurs besoins.

Dépendamment de leur degré de surdité, certaines personnes peuvent téléphoner. Maintenant, avec les téléphones intelligents, nous pouvons faire une quantité de choses, comme passer des appels vidéo gratuitement. Grâce aux applications comme Facetime, Zoom et Facebook Messenger, les personnes sourdes et malentendantes peuvent voir leur interlocuteur, ce qui est utile pour lire sur les lèvres ou pour converser en langue des signes. Certains peuvent aussi utiliser des aides techniques compatibles avec leurs aides auditives pour amplifier les appels vocaux. Tout comme les entendants, les personnes ayant une surdité utilisent les textos et les services de messagerie instantanée (Whatsapp, Messenger). Il existe même une application de messagerie vidéo gratuite qui permet de s'envoyer des messages vidéo en LSQ ou ASL : il s'agit de Glide.
Au Canada, les personnes sourdes et malentendantes signeures et les personnes entendantes qui ne signent pas peuvent communiquer entre elles en utilisant le Service de relais vidéo (SRV) qui permet de passer des appels vidéo via un centre d'appels qui fait la traduction entre les langues des signes (LSQ ou ASL) et les langues orales (français ou anglais). La plateforme peut être utilisée via un ordinateur, une tablette ou un téléphone intelligent. Les compagnies de téléphone proposent aussi un service de relais (relais IP) permettant aux personnes vivant avec une surdité d'effectuer ou de recevoir des appels relais sous forme de texte à partir de leur ordinateur personnel et/ou d'un appareil mobile.
Maintenant vous savez que vous pouvez communiquer par téléphone avec une personne vivant avec une surdité... de toutes sortes de manières!

Le saviez-vous?

*De plus en plus de compagnies proposent des **applications spécialement conçues pour les personnes sourdes et malentendantes.** Par exemple, Apple et Google proposent plusieurs fonctionnalités d'accessibilité visant à aider les personnes sourdes et malentendantes à utiliser leurs appareils (compatibilité des prothèses auditives connectées au téléphone, alertes visuelles, sous-titres vidéo, transcription écrite, etc.)*

Comment les personnes vivant avec une surdité font pour se réveiller le matin?

Vous avez le sommeil lourd et vous n'entendez pas sonner votre réveil le lundi matin? Ce qui suit va peut-être vous intéresser.

Un type de réveil-matin peut ne pas être efficace pour tous ; certaines personnes ont un sommeil plus profond que d'autres. Le choix de l'appareil se fait en fonction des besoins de chacun. Ainsi, pour les personnes sourdes ou malentendantes (ou les personnes avec le sommeil lourd!), il existe plusieurs technologies pour les aider à se réveiller : des réveil-matin avec son amplifié ou des réveil-matin reliés à une pastille vibrante qui se glisse sous l'oreiller ou sous le matelas. Ils peuvent aussi être munis d'une lumière forte qui illumine la pièce.

Les réveil-matin ne sont pas les seuls objets du quotidien qui incluent des technologies qui transforment les sons de la maison ou du bureau en signaux lumineux ou tactiles. Plusieurs appareils sont adaptés pour attirer l'attention avec des signaux lumineux clignotants pour montrer qu'il y a un bruit : le détecteur de fumée, la sonnette de la porte, le moniteur pour surveiller bébé pendant la nuit... Des outils essentiels pour assurer la sécurité et le bien-être des personnes sourdes et malentendantes!

Le saviez-vous?

*Il y a aussi des **chiens guides** pour les personnes sourdes et malentendantes! Ces chiens sont éduqués pour distinguer les sons et avertir leur maître par un contact physique pour ensuite le guider vers la source sonore. Ces chiens sont capables de reconnaître plusieurs sons comme celui d'une sonnette, de quelqu'un qui cogne à la porte, du réveil-matin, du téléphone qui sonne, du bébé qui pleure, de l'alarme d'incendie et des sirènes d'urgence.*

En résumé...

Merci d'avoir pris le temps de lire ce document!

Pour le produire, plusieurs personnes sourdes et malentendantes et professionnels de la santé ont été contactés afin de vous donner des informations appropriées sur la réalité des personnes vivant avec une surdité. En espérant que vous y avez trouvé des réponses et des précisions sur des questions que vous vous posiez. Bien que vous soyez maintenant mieux informés sur certains points, ce ne sont que quelques-unes de la multitude des facettes de la surdité. Il reste encore beaucoup de dimensions à explorer et à découvrir ; vous pourrez poursuivre vos recherches sur notre site Internet.
Vous avez maintenant en mains des informations vérifiées et des moyens de changer les choses : n'hésitez pas à reprendre les idées préconçues des gens autour de vous en leur donnant les bonnes informations, pour déconstruire petit à petit ces mythes et préjugés qui semblent bien ancrés dans la société. Donnez-leur ce livret ou dirigez-les vers notre site Internet **aqepa.org**. Nous comptons sur vous pour être des allié.es à la cause des personnes vivant avec une surdité et contribuer à la lutte contre l'audisme!
Plus il y aura de gens bien informés, plus nous serons à même de vivre dans une société inclusive.

Quelques rappels :

On ne dit pas	Mais on dit plutôt ...
	Personne sourde
Sourd-muet	Personne malentendante
Sourde-muette	Personne vivant avec une surdité
Langage des signes	Langue des signes
Langage des sourds	Langue des signes québécoise (LSQ)

Et rappelez-vous, l'important... c'est d'essayer de se comprendre avec nos différences!

Pour aller plus loin...

Connaissez vous le dépistage néonatal de la surdité?

Dès les premiers jour de vie de votre enfant, un test rapide et indolore peut être pratiqué sur votre nouveau-né pour s'assurer qu'il n'a aucun trouble de l'audition. Tous les parents de nouveau-nés admissibles peuvent s'en prévaloir.

Pour plus d'information: aqepa.org/depistage-neonatal

Éducation

Trousse pour la rentrée scolaire de l'AQEPA: aqepa.org/trousse-rentree-scolaire

Centres collégiaux de soutien à l'intégration (CCSI): ccsi.quebec

Association québécoise pour l'équité et l'inclusion au post-secondaire (AQEIPS): aqeips.qc.ca

Emploi

Regroupement des organismes spécialisés pour l'emploi des personnes handicapées (ROSEPH): roseph.ca

10 bonnes pratiques pour rendre accessible votre entreprise aux personnes malentendantes, par l'APDA (Association des personnes avec une déficience de l'audition): ousortirsanslimites.com/guide

Contrat d'intégration au travail (CIT): emploiquebec.gouv.qc.ca/entreprises/recruter/aide-financiere-a-lembauche/contrat-dintegration-au-travail/

Communication

SRV Canada (Service Relais Vidéo): srvcanadavrs.ca

Quelques applications web et cellulaire:

- Mon dictionnaire LSQ (lsq-fr.ca)
- App LSQ
- Dico LSQ
- Ava
- Google Transcription instantanée

Répertoire des Services régionaux d'interprétation : aqepa.org/trouver-interprete-lsq

Répertoire des cours de LSQ au Québec : aqepa.org/courslsq

À propos de l'AQEPA

L'Association du Québec pour enfants avec problèmes auditifs (AQEPA) est un réseau d'associations régionales de familles, de jeunes adultes vivant avec une surdité et d'alliés, soutenu par une association provinciale fondée il y a plus de 50 ans.

Notre mission :
favoriser et promouvoir l'inclusion sociale des jeunes vivant avec une surdité par le développement de leur plein potentiel.

Pour découvrir tous nos outils et nos ressources gratuites, ainsi que les différents services offerts dans chaque AQEPA régionale à travers le Québec et devenir membre...

rendez-vous sur aqepa.org

AQEPA PROVINCIALE
Association du Québec pour enfants avec problèmes auditifs

3700, Rue Berri, bureau A-446
Montréal (Québec) H2L 4G9
514 842-8706 / sans frais : 1 877 842-4006
info@aqepa.org

La surdité...

maintenant, vous saurez en parler ... ou en signer!

Testez vos connaissances!
Scannez ce code
ou rdv sur aqepa.org/quesavezvous